

**Législation de la troisième session du vingt-quatrième Parlement,
du 14 janvier au 10 août 1960 (suite)**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Agriculture	
1 28 janvier	<i>Loi sur les prêts relatifs au grain des Prairies.</i> —Assure, par la garantie de prêts bancaires consentis avant le 1 ^{er} juin 1960, des crédits à court terme aux producteurs de céréales des Prairies pour leur permettre de faire face aux difficultés financières temporaires occasionnées durant la campagne 1959-1960 par l'impossibilité de battre leurs céréales.
2 28 janvier	<i>Loi sur les paiements provisoires relatifs au grain des Prairies.</i> —Autorise la Commission canadienne du blé à faire des paiements pour la campagne 1959-1960 à l'égard des livraisons futures des céréales non battues.
14 27 mai	<i>Loi relative aux aliments du bétail.</i> —Revisé la loi sur les aliments du bétail (abrogée) pour répondre à l'évolution et aux progrès récents de la production et de la distribution des aliments du bétail. La loi n'apporte pas de changements profonds au programme.
Bien-être	
34 7 juillet	<i>Loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse.</i> —Permet le paiement de la pension dans certaines circonstances aux pensionnés qui s'absentent du Canada durant une période plus longue que les périodes antérieurement admises. Renferme également certaines dispositions de sauvegarde et transitoires pour protéger les droits des pensionnés ainsi absents à la date de la mise en vigueur de la modification.
36 7 juillet	<i>Loi modifiant la loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants.</i> —Permet le paiement de l'allocation aux bénéficiaires qui quittent le Canada, renferme certaines dispositions de sauvegarde et transitoires pour protéger les droits des bénéficiaires ainsi absents à la date de la modification et établit des titres de résidence au bénéfice des anciens combattants des forces de l'empire et des anciens combattants alliés qui ont servi pendant la seconde guerre mondiale.
Commerce	
12 27 mai	<i>Loi modifiant la loi sur les licences d'exportation et d'importation.</i> —Proroge les dispositions de la loi pour une autre période de trois ans, soit jusqu'au 31 juillet 1963.
17 9 juin	<i>Loi de 1960 sur un accord commercial avec l'Australie.</i> —Donne suite à l'accord commercial intervenu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du commonwealth d'Australie et signé à Canberra le 12 février 1960.
Finances	
3 9 mars	<i>Loi des subsides n° 1 de 1960.</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.
5 31 mars	<i>Loi des subsides n° 2 de 1960.</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.
6 31 mars	<i>Loi des subsides n° 3 de 1960.</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.
11 27 mai	<i>Loi des subsides n° 4 de 1960.</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.
13 27 mai	<i>Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.</i> —Prévoit une alternative d'arrangements pour le paiement, soit par le Canada et par l'entremise de la Fondation des universités canadiennes, soit directement par la province, des subventions aux institutions de haut savoir actuellement versées sous le régime de la loi des subsides.
16 9 juin	<i>Loi des subsides n° 5 de 1960.</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960.
48 10 août	<i>Loi des subsides n° 6 de 1960.</i> —Accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1960 (budget principal).
Revenu	
18 9 juin	<i>Loi modifiant la loi de 1957 sur un accord entre le Canada et les Pays-Bas en matière d'impôt sur le revenu.</i> —Met en vigueur l'accord supplémentaire intervenu entre le Canada et les Pays-Bas et modifie l'accord conclu entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas pour éviter la double imposition et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signé à Ottawa le 2 avril 1957.